**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 OCTOBRE 2021**

Présents : Douin Y, Rousch H, Croes D, Meyers L, Maurage D, Bletard C, Vincent JM, Junius C

Suite à la demande de Michel Delporte de pouvoir présenter ses projets pour le développement du tennis de table et plus particulièrement en province de Liège, nous l’avions convié à notre réunion. Celui-ci souhaite d’abord avoir une entrevue avec notre président. Il sera invité à notre prochaine réunion.

1. **Accueil nouveau membre** :

Lors de l’assemblée générale de début septembre, une candidature pour entrer au comité provincial avait été introduite par Caroline Bletard, secrétaire de l’Astrid.

L’assemblée avait plébiscité cette candidature et dès lors Caroline Bletard participe pour la première fois à notre réunion.

Nous lui souhaitons la bienvenue. Nous lui expliquons le fonctionnement du comité provincial ainsi que de ses rouages. Nous l’informons que la première tâche du comité provincial est le fonctionnement sportif de la province par ses compétitions individuelles, ainsi que l’interclubs. Cette tâche nous est confiée par l’aile francophone dont nous faisons partie.

En ce qui concerne le financement du comité provincial, il résulte de la ristourne d’un montant de 14 euros sur les cotisations de la part de l’AF. Les autres rentrées sont principalement dues aux amendes et aux bons de commande des clubs.

1. **Interclubs et CST(Covid Save Ticket)** :

A la date de l’AG, il y avait 28 équipes brûlées ou ffg. Depuis trois équipes brûlées supplémentaires (autorisation exceptionnelle liée au Covid) et quelques forfaits généraux.

Certains clubs ont engagé trop d’équipes par rapport au retour escompté de leurs affiliés et sont donc en grandes difficultés.

Un problème supplémentaire vient s’ajouter à cela, les directives communales imposées par les bourgmestres de certaines communes quant à l’occupation des salles. En effet, différentes communes appliquent des mesures plus strictes par rapport à ce qui est mis en place par le fédéral, les régions, voir les gouverneurs de province.

Dans l’attente des mesures de la part des autorités compétentes, qui doivent ou devraient encore faire l’objet dans les directives liées au CST, le comité provincial a décidé de mettre en place des mesures temporaires :

1. Le joueur qui n’est pas en mesure de fournir un CST, un test PCR négatif ou une attestation d’avoir fait la maladie, peut être aligné dans une équipe mais ne pourra pas participer à la rencontre. Les matchs de ce joueur sont perdus. Si plusieurs joueurs d’une même équipe sont dans la même situation, l’équipe perdra son match par le score maximal de défaites mais ne sera pas crédité d’un forfait. En outre les amendes prévues dans ce cas ne seront pas perçues.
2. La perte de point supplémentaire si un joueur est WO en position 1, 2 ou trois ne sera également pas comptabilisé.
3. Ces deux mesures sont prises à titre temporaire et ce le temps que le CST sera rendu obligatoire pour l’accès aux salles de sports.
4. **Suivi de l’assemblée générale** :

Le PV de l’assemblée générale a été mis en ligne.

Nous désirons cependant revenir sur l’interpellation de monsieur Charlier par rapport aux comptes de l’asbl MAJP.

En préambule un historique de MAJP nos paraît nécessaire pour remettre les choses dans son contexte.

* Fin des années 90 un subside de 1 millions de francs pour une durée de deux ans avait été accordé par la province au comité provincial.

Ensuite le dossier a été renouvelé pour un même montant et devait servir à un projet de formation.

* 2003, le centre de formation pour élites liégeois essentiellement se trouvait confronter à des problèmes d’occupation de salle qui se faisait exclusivement en fin de journée lorsque les locaux se libéraient.

Un projet de rachat d’un bâtiment industriel sur Liège, avec une demande de participation de la ville est envisagé. Ce projet n’aboutit pas et est finalement abandonné.

Une opportunité s’ouvre sur la commune de Blegny (village du gouverneur en place à l’époque) dans le voisinage du CREF (football). L’investissement du comité provincial est estimé à hauteur de 8 millions de francs, tandis que les reste est pris en charge par la province et la région wallone.

* La province propose la gestion du CFTT à MAJP
* 2008, un contrôle TVA impose que toutes les factures soient soumises à la TVA, c’est pour cette raison que MAJP prendra en charge toutes les factures soumises à la TVA et relatives à la gestion sportive du centre (achat de matériel……).

Dans la foulée une convention qui englobait aussi la formation est signée entre la province et MAJP.

* Le projet initial étant de faire fonctionner ce centre et sa cafétaria tous les week-ends et toutes les soirées. Vite, il a fallu se rendre compte que la réalité n’était pas en adéquation avec le projet. En effet, l’occupation du site par l’AF devenant de plus en plus importante sans les rentrées financières escomptées par le bar. C’est alors que la facturation pour l’occupation de la salle est entrée en vigueur.

Ceci étant dit, lors de l’assemblée générale la double casquette de membre du conseil d’administration de MAJP et de la présidence du comité provincial relevait du conflit d’intérêt.

Yves Douin a pris conseils auprès des juristes de l’AISF. Pour ceux-ci, il y a conflit lorsque la possibilité d’un enrichissement patrimonial personnel est possible, s’il y a des activités professionnelles liées à l’une, à l’autre ou au deux. De plus les deux mandats ne sont pas rétribués

En outre, ils estiment aussi que la facturation de l’occupation de la salle n’est pas en conflit par rapport aux conventions signées.

Cependant, ce dossier chaud n’est pas sans conséquences, puisque depuis l’insistance des courriers de monsieur Charlier vers la province, celle-ci devient tatillonne et insistante sur les justificatifs de la comptabilité. Ces questions sont même posées sur des bilans des années antérieures.

1. **Commission** :

* **Arbitrage**

1. La cellule arbitrage a été reprise en charge par JM Vincent suite à l’arrêt complet de Sabine Dobbelstein que l’on remercie pour le travail accompli durant de nombreuses années.
2. André Jacques notre unique juge-arbitre en fonction dans la province a demandé d’avoir un peu de recul, suite à des ennuis de santé.
3. 4 arbitres liégeois souhaitent suivre la formation de juge-arbitre. Une formation sera organisée par la province de Namur prochainement.
4. Le programme des résultats qui permet l’élaboration des tableaux, la mise en ligne des résultats et par conséquent de ceux-ci sur les fiches des joueurs est d’une complexité pour les non-initiés à l’informatique. Une simplification du système ou la mise en place d’une autre solution est demandée.
5. Lorsqu’un tournoi dépasse les 200 inscrits, soit 100 joueurs sur plusieurs tableaux, un juge arbitre adjoint peut être prévu et être pris en charge par le CP de Liège.

* **Compétition individuelle**

1. Voici les dates pour les PPM de cette saison : 5/12 à Blegny, le 30/1, le 20/2 et le 20/3

Appel à candidature sera fait pour les trois PPM de l’année 2022.

1. Les inscriptions pour les championnats provinciaux et les critériums seront désormais acceptées jusqu’au jeudi de la semaine.
2. Pour les tournois, un rappel est fait que la règlementation en vigueur oblige l’inscription dans sa catégorie de classement pour pouvoir s’inscrire dans une catégorie supérieure. Le programme d’inscription ne permet pas de bloquer ceux qui dérogent à cette règle. Nous ferons le point avec André Jacques sur la manière d’y remédier.
3. Les amendes pour absence lors des tournois ne sont pas autorisées selon le règlement général des compétitions individuelles. Nous allons aussi réfléchir à ce sujet, car nous estimons que c’est un manque de respect vis-à-vis des organisateurs de ne pas se présenter sans justifications.

* **Coupe de la province**

Nous voulons redynamiser cette compétition et revenir un peu aux bases de celles-ci dans le passé.

Nous décidons de revenir à la formule ancienne à savoir de disputer les premiers tours dans les locaux des visités (lors du tirage au sort) avec une date limite pour disputer la rencontre. Les inscriptions resteront sur base volontaire et aucun droit d’inscription ne sera perçu. Cependant pour toute équipe qui déclarera forfait après son inscription une amende sera infligée.

Un calendrier sera mis en œuvre par Domique et communiqué ultérieurement.

1. **Divers** :

* Certains clubs s’offusquent de devoir ôter des filles de la liste des forces messieurs car ils ne respectent pas la règle qui oblige d’aligner des équipes filles lorsque le nombre de filles sur la liste des forces messieurs l’impose. Cette règle est contrôlée par l’AF alors que précédemment c’était du ressort des provinces.
* La problématique de cette règle revient régulièrement sur la table tant les avis d’une province à l’autre divergent. Une réunion au niveau de l’AF aura lieu prochainement pour débattre une nouvelle fois.
* Suite à l’inscription en dernière minute de certaines équipes en P7, des équipes se sont retrouvées sans adversaire. Un rappel sera fait au club de constamment suivre l’évolution du calendrier de ces séries.
* Néanmoins nous sommes conscients qu’il y a des problèmes de communication à ce niveau, nous allons tenter d’y remédier.
* Ce dimanche aura lieu la première phase du critérium jeunes à LLN. Une nouvelle catégorie au programme, à savoir les U19 qui n’entrera en ligne de compte qu’à partir de juillet 2022.

**PROCHAINE REUNION LE 15 NOVEMBRE 2021**